

Communiqué



Alliance de la Fonction publique du Canada | Représentant 160 000 travailleurs et travailleuses

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 3 septembre 2009

Le syndicat est bien décidé à contester les mises à pied au Musée des beaux-arts du Canada

OTTAWA—Le syndicat représentant le personnel du Musée des beaux-arts du Canada entend contester les mises à pied annoncées cette semaine. L'Alliance de la Fonction publique du Canada est particulièrement outrée de la façon cavalière avec laquelle le Musée a licencié 12 travailleuses et travailleurs. L'AFPC représente plus de 166 000 travailleuses et travailleurs au Canada provenant principalement de la fonction publique fédérale.

« La direction du Musée a manifesté un manque de respect flagrant envers ses employés et la convention collective cette semaine, a déploré Maria Fitzpatrick, vice-présidente exécutive régionale de l'AFPC pour la région de la capitale nationale. Elle a remercié ses travailleurs sans raison valable, en les escortant à l'extérieur de l'immeuble après avoir changé les serrures de leurs bureaux. »

Selon la vice-présidente Fitzpatrick, les mises à pied et la manière dont elles ont été effectuées contreviennent manifestement à la convention collective. L'AFPC déposera des griefs et prendra d'autres mesures pour dénoncer ces mises à pied qui ne sont, en fait, qu'une « solution temporaire » pour masquer les graves problèmes de gestion qui rongent le Musée des beaux-arts depuis fort longtemps.

Durant une réunion avec le personnel concerné ce matin, un représentant des Ressources humaines du musée a déclaré que toutes les mises à pied étaient nécessaires à la suite d'une « analyse de rentabilité ». Enjoint par les employés de fournir plus de détails au sujet de cette « analyse de rentabilité », le représentant de l'employeur a quitté la réunion.

Philippe Carpentier, président de la section locale de l'AFPC au Musée des beaux-arts, est d'avis que ces mises à pied réduiront considérablement la qualité des services offerts au public au musée. Les personnes mises à pied travaillaient à la gestion des documents et comme guides; certaines d'entre elles comptaient plus de 20 ans de service.

« Les gens qui visitent le musée auront un prix élevé à payer pour ces mises à pied, a déclaré M. Carpentier. Tous les guides professionnels ont été congédiés. Le Musée ne pourra plus offrir de programmes éducatifs de qualité. »

Il ajoute que le syndicat s'opposera au projet de privatisation des emplois à la librairie du Musée, ce qui entraînerait non seulement la perte de bons emplois du secteur public, mais aussi la perte de revenus pour le Musée. Selon M. Carpentier, la convention collective du MBAC interdit à l'employeur de confier à une tierce partie le travail normalement exécuté par des membres de l'unité de négociation.

La convention collective en vigueur entre l'AFPC et le Musée des beaux-arts du Canada viendra à expiration en juin 2010. Maria Fitzpatrick et Philippe Carpentier ont souligné qu'ils se préparaient pour la prochaine ronde de négociations et qu'ils étaient déterminés à faire inclure une nouvelle clause de non-licenciement dans la convention collective.

- 30 -

Pour organiser une entrevue avec les médias, veuillez communiquer avec Alain Cossette, aux Communications, AFPC, en composant le 613-293-9210.

36-030909